

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
de la Saye, du Galostre et du Lary

Mairie, 33133 GALGON



5^{ème} TRANCHE DE RESTAURATION DE BERGE

2012/2013

MEMOIRE EXPLICATIF

LOT UNIQUE : Restauration végétale des berges des rivières des
bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary

SOMMAIRE

PREAMBULE

INTRODUCTION

CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE DES BASSINS VERSANTS ET OBJECTIFS GENERAUX	4
Bassin versant de la Saye	4
Bassin versant du Galostre	4
Bassin versant du Lary.....	5
CHAPITRE II - PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA CINQUIEME TRANCHE	6
Restauration végétale des berges de la Saye, du Davanon, de la Moulinasse et du Courant Lacombe.....	6
Gestion « écologique »	6
Gestion « fonctionnelle »	9
Gestion « paysagère »	11

INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary a été créé en 1980 avec pour objectif l'aménagement du réseau hydrographique et l'assainissement des terres agricoles des communes adhérentes.

Aujourd'hui, le SIA regroupe 25 communes : Bayas, Bonzac, Bussac-Forêt (17), Cavignac, Donnezac, Galgon, Guîtres, Lagorce, Lapouyade, Laruscade, Marsas, Marcenais, Maransin, Mouillac, Périssac, Saint Genès de Fronsac, Saint Martin du Bois, Saint Savin, Saint Mariens, Saint Yzan de Soudiac, Saint Martin de Laye, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade, Verac et Villegouge. Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la commune de St Ciers d'Abzac fera partie du syndicat à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Syndicat a pour objectif la gestion et l'aménagement des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, soit un chevelu total d'environ 245 kms de cours d'eau (cours d'eau et affluents principaux).

Pendant ces 30 années d'existence, il a été mené des opérations très ponctuelles visant essentiellement à maintenir les ouvrages en bon état (réfections de ponts notamment) et à assurer un bon écoulement de l'eau.

Depuis quelques années, et grâce à une prise de conscience collective, la notion de gestion durable et intégrée du réseau hydrographique présent sur le territoire du syndicat s'est imposée à l'ensemble des délégués communaux.

Cette évolution s'est affirmée par la réalisation, en 2006/2007, d'une étude globale des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary. Cette dernière avait pour objet de réaliser un diagnostic à la fois écologique, économique et social en vue de proposer un programme pluriannuel de gestion.

Ce plan de gestion a ainsi été approuvé pendant l'été 2007 par le Syndicat.

Cette démarche marque un changement profond dans la politique d'intervention du Syndicat. Les actions entreprises seront désormais inscrites dans un programme de gestion à la fois durable et intégré. Cela s'est traduit par une révision des statuts définissant depuis le 1^{er} janvier 2011 les compétences du syndicat comme telles :

« Le Syndicat a pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes études et toutes opérations ayant pour objectifs :

- *La gestion globale, concertée et équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques*
- *L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau*
- *L'amélioration de la qualité de l'eau*
- *La restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques*
- *Le développement coordonné des activités économiques, agricoles et touristiques à l'échelle des bassins versants. »*

La cinquième tranche de travaux (qui s'étalera de l'automne 2012 au printemps 2013) reprend ainsi le programme pluriannuel de gestion établi lors de l'étude.

7 zones d'interventions¹ sont ainsi répertoriées sur la Saye, le Davanon, la Moulinasse et le Courant Lacombe. Chacune de ces zones répond à des objectifs de gestion adaptés au secteur.

Les interventions à mettre en place seront donc différentes en fonction de chaque tronçon.

De façon générale, les travaux concernant cette 5^{ème} tranche de restauration de berge doivent répondre aux objectifs suivants :

¹ Voir supports cartographiques

- l'amélioration des conditions d'écoulement de la rivière en préservant au maximum la diversité du milieu (lit, berge, faciès d'écoulement, végétation)
- la gestion de la végétation en place (retour vers une ripisylve équilibrée)
- la protection de la vie aquatique et terrestre
- la conservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité
- la sauvegarde ou l'amélioration du patrimoine naturel et paysager
- le développement d'une gestion multi-usage équilibrée
- l'optique d'un entretien régulier et non d'un travail systématique n'impliquant que des retours d'intervention à long terme.

Le présent dossier a pour objectif de présenter les zones d'interventions et d'en détailler les opérations envisagées. Il doit également permettre d'appréhender la philosophie d'intervention en fonction des objectifs recherchés.

CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE DES BASSINS VERSANTS ET OBJECTIFS GENERAUX

Bassin versant de la Saye

La Saye, appelée également « Grande Saye », est alimentée par deux bras : le bras ouest dit « Saye » et le bras est dit « Petite Saye ». Ils prennent respectivement leur source dans le sud des départements de Charente-Maritime et de Charente, confluent à leur entrée en Gironde et se jettent dans l'Isle en communes de Galgon et Savignac-de-l'Isle.

Sur le sol girondin, 22 communes sont concernées par le bassin versant de la Saye : Saint Ciers D'Abzac, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, Laruscade, Saint-Mariens, Cavignac, Cézac, Lapouyade, Tizac-de-Lapouyade, Maransin, Marsas, Marcenais, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Genès-de-Fronsac, Mouillac, Bonzac, Galgon, Savignac, Villegouge et Vérac. La commune de Bussac-Forêt, en Charente, est aussi traversée par la Saye et adhère au Syndicat.

La longueur totale de la Saye est d'environ 40 kms. Elle draine de nombreux affluents soit, d'amont en aval, les ruisseaux du Haros, du Meudon, du Graviange, du Godicheau, du Pillot, du Mériqot, de la Gabelle, du Courant Lacombe, du Pas Bonneau, du Davanon, de la Détresse et de la Moulinasse. Ce bassin versant draine au total 180 km de cours d'eau principaux, parcourus pour les besoins de l'étude.

En termes de périmètres de protection, la vallée de la Saye est concerné par :

- la **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de la *vallée de la Saye* (ZNIEFF 376 – Type I) à l'amont du bassin versant ;
- la zone **NATURA 2000** des *vallées de la Saye et du Meudon* (FR7200689).

De manière globale, le bassin versant de la Saye constitue un système rural ponctué de zones urbaines de taille moyenne, mais où l'agriculture reste l'activité dominante (élevage, polyculture, viticulture). De ce fait, les flux de pollutions (a priori modérés) tendent à augmenter ponctuellement à proximité des zones d'activités urbaines ou agricoles, impliquant des perturbations locales à l'encontre des milieux récepteurs de la Saye et de ses affluents.

⇒ **Le principal enjeu de ces tranches de restauration consiste à reconstituer un corridor écologique qui soit viable pour un maintien de berge optimal mais aussi pour assurer son rôle écologique de manière efficace. L'objectif sera également de gérer les flux d'eau en profitant des zones naturelles d'expansion des crues et en favorisant l'écoulement dans les zones plus urbanisées.**

Bassin versant du Galostre

Le site du Galostre possède la totalité de son bassin versant sur le sol girondin. Il prend sa source au nord du département, à l'aval de fossés et de zones marécageuses. Il serpente ensuite en Gironde et se jette dans l'Isle sur les communes de Guîtres et Saint Martin-de-Laye. Il traverse quatre communes dont Guîtres, Saint-Martin-de-Laye, Bayas et Maransin, toutes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

D'une longueur totale de 9 kilomètres, le Galostre possède quatre affluents permanents. D'amont vers l'aval, on trouve les ruisseaux de la Brandille, de la Fontaine d'Andreau, de l'Ombrière et de Naure. Ce bassin versant draine au total 22 km de cours d'eau.

Ce bassin versant s'apparente en globalité à un système rural, composé de prairies d'élevage et de zones boisées. Les principales perturbations à l'encontre du Galostre émanent a priori des hameaux adjacents, à l'origine de rejets domestiques particulièrement préjudiciables. Au vu du faible régime hydrologique et de la faible capacité d'autoépuration de ce cours d'eau, son adaptation naturelle n'est pas en mesure de limiter de manière significative les conséquences hydrobiologiques de ces émissions polluantes. Il conviendra par conséquent d'engager des mesures concrètes visant à réduire ces pollutions à leur source.

⇒ **L'objectif est de réduire au maximum la pollution de cette rivière en supprimant systématiquement chaque décharge sauvage présente sur son linéaire. Nous sommes en présence d'une rivière sauvage, largement préservée ; il serait dommage de limiter les potentialités de ce cours d'eau par une qualité d'eau médiocre.**

Bassin versant du Lary

Ce site s'étend sur les régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Prenant sa source au sud de la Charente, la rivière du Lary traverse le sud du département de Charente-Maritime au niveau duquel elle reçoit les eaux du Palais, son principal affluent. Enfin, elle serpente à l'aval sur le sol girondin avant de se jeter dans l'Isle en commune de Guîtres.

Au total, ce bassin versant concerne 26 communes mais seulement 4 sur le sol girondin, à savoir Guîtres, Lagorce, Bayas et Coutras ; cette dernière n'adhère cependant pas au Syndicat Intercommunal.

La rivière du Lary, d'une longueur totale de 50 km, possède de nombreux affluents, avec notamment sur le sol girondin les cours d'eau du Candau, du Grand Jard et du Pas de Canon. Ce bassin versant draine au total 205 km de cours d'eau.

Le bassin versant est classifié en tant que site **NATURA 2000** et est, à ce titre, soumis à une réglementation particulière. Cette zone Natura 2000 des *vallées du Lary et du Palais (FR5402010)* fait référence aux cours d'eau du Lary et du Palais, constituant son affluent principal.

Sur sa partie girondine, le bassin versant du Lary est rural, peu urbanisé, où domine l'élevage extensif. Les nombreuses prairies humides qui jalonnent les abords de la rivière induisent des phénomènes d'autoépuration prépondérants, limitant les flux polluants a priori très modérés. L'évolution future du bassin versant laisse présager de très faibles modifications du paysage actuel et donc de peu de perturbations potentielles à l'encontre du corridor aquatique et de son milieu environnant.

⇒ **Sur le Lary, l'objectif est de profiter au maximum des potentialités de la rivière (milieu riche et diversifié) et de lutter contre les menaces qui l'entourent.**

La ripisylve étant satisfaisante sur la quasi-totalité du linéaire, nous allons pouvoir nous attarder à remettre en état un réseau hydraulique qui s'est nettement réduit depuis quelques années, provoquant ainsi un appauvrissement du milieu.

CHAPITRE II - PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA CINQUIEME TRANCHE

Restauration végétale des berges de la Saye, du Davanon, de la Moulinasse et du Courant Lacombe.

Les différents tronçons vont être présentés par logique d'intervention.

En effet, il est important de noter que trois grands types de gestion se dégagent lors de cette quatrième tranche de restauration ; suivant les enjeux propres à chaque tronçon, l'intervention est ainsi affinée au plus juste afin de répondre à des objectifs de gestion bien précis.

→ **Une gestion dite « écologique »** : (tronçons S_5.2, Mo_5 et CL_5)

La gestion est axée sur l'amélioration des qualités écologiques du site (en rapport avec les espèces présentes).

→ **Une gestion « fonctionnelle »** : (tronçons S_5.3, S_5.4 et Da_5)

Sur ces tronçons, la gestion mise en place a pour objectif la pérennisation de la ripisylve et de toutes ses fonctionnalités (tenue des berges, ombrage, corridor écologique, etc.).

→ **Une gestion « paysagère »** : (tronçons S_5.1)

L'intervention se doit d'être la plus « propre » possible. En effet, il s'agit de secteurs où l'aspect visuel de la rivière a une grande importance (abord de route et de moulin précisément). Elle concerne tous les ponts et autres points « stratégiques » importants des tronçons pour que les habitants se réapproprient « leurs rivières ».

Gestion « écologique »

A l'intérieur de chaque tronçon, les travaux seront également exécutés de l'amont vers l'aval de sorte à récupérer les débris végétaux qui auraient pu échapper lors de l'exécution de ces derniers.

- **Tronçon S_5.2** : Du pont de la RN 10 jusqu'au passage à gué

Communes concernées :

- Laruscade
- Cavignac

Objectifs :

- Améliorer les écoulements
- Améliorer l'habitat piscicole
- Gestion qualitative de la ripisylve

Ce tronçon a subi au cours de l'année dernière une importante pollution suite au dysfonctionnement de la station d'épuration de Cavignac.

Cette pollution s'est vue fortement concentrée sur ce secteur à cause de la présence d'un ouvrage sur la partie aval constamment fermé.



Photo 1 - La Saye, entre Cavignac et Laruscade

L'objectif de l'intervention est donc de favoriser au maximum l'écoulement afin de permettre un débit optimum afin que la rivière retrouve une capacité d'autoépuration meilleure. Ceci sera associé à une ouverture des pelles de l'ouvrage situé à l'aval.

L'intervention sera également l'occasion d'améliorer l'habitat piscicole du secteur, fortement fréquenté par les pêcheurs. Ceci permettra également de mettre en œuvre une action en faveur de la faune piscicole, fortement impacté par la pollution.

Enfin, la ripisylve sera également restaurée, de manière assez légère.

• **Tronçon Mo. 5 :** Du lieu-dit "la Bessède" jusqu'au pont de la RD 18

Communes concernées :

- Galgon

Objectifs :

- Réouverture du milieu
- Amélioration de la ripisylve
- Améliorer l'habitat piscicole

L'intervention sur cet affluent de la Saye s'avère nécessaire en raison de la fermeture importante du milieu. Il s'agira de réaliser une restauration de la ripisylve (recépage, élagage et quelques abattages) afin de redynamiser cette dernière et de favoriser l'éclairement du lit.

Par ailleurs, quelques clôtures en travers seront enlevées et les embâcles les plus gênants seront évacués.



Photo 2 - La Moulinasse

- **Tronçon CL 5** : Du pont de la RD 133 jusqu'à la confluence avec la Saye

Commune concernée :

- St Ciers d'Abzac

Objectifs :

- Entretien ripisylve
- Réouverture du milieu

Il s'agira de la première opération de restauration de ce ruisseau puisque la commune de St Ciers d'Abzac n'a jusqu'à maintenant pas adhéré au syndicat.

Ce petit cours d'eau, affluent de la Saye, fera donc l'objet d'une réouverture légère ainsi que d'une intervention légère sur la ripisylve.



Photo 3 - Le Courant Lacombe

Gestion « fonctionnelle »

A l'intérieur de chaque tronçon, les travaux seront également exécutés de l'amont vers l'aval de sorte à récupérer les débris végétaux qui auraient pu échapper lors de l'exécution de ces derniers.

- **Tronçon S_5.3** : Du lieu-dit « Bafave » jusqu'à l'amont du Moulin du Ga

Commune concernée :

- Périssac
- St Ciers d'Abzac

Objectifs :

- Gestion des embâcles
- Restaurer l'écoulement
- Redynamiser la ripisylve
- Diversifier le cordon rivulaire

Nous profiterons de l'adhésion de St Ciers d'Abzac en ce début d'année 2012 afin d'assurer la continuité de la gestion déjà menée de part et d'autre de cette commune.

Les objectifs sont donc une redynamisation de la ripisylve par un recépage et une sélection des essences présentes sur les berges afin de maintenir et de diversifier le cordon rivulaire.

D'autre part, une gestion fine sera menée concernant les nombreux embâcles présents sur ce tronçon. En effet, les embâcles à évacuer seront définis individuellement en fonction de leurs rôles et des contraintes qu'ils peuvent apporter au milieu.



Photo 4 - Tronçon S_5.3

• **Tronçon S 5.4** : Du pont du Ga jusqu'aux ruines du Moulin Borlhe

Commune concernée :

- Périssac
- St Ciers d'Abzac

Objectifs :

- Gestion des embâcles
- Restaurer l'écoulement
- Redynamiser la ripisylve
- Diversifier le cordon rivulaire

Les objectifs sur ce tronçon sont les mêmes que sur le tronçon précédant. La gestion ainsi menée permettra d'avoir une cohérence avec les travaux menés à l'aval lors de la 4^{ème} tranche de restauration.



Photo 5 - tronçon S_5.4

- **Tronçon Da 5** : Du "Pont du Mauvais Pas" jusqu'au « Pont de la Planche »

Commune concernée :

- Verac
- Périssac

Objectifs :

- Favoriser l'écoulement
- Redynamiser la ripisylve
- Diversifier le cordon rivulaire

Ce petit cours d'eau, d'une faible largeur (de 1m à 5m en moyenne), s'écoule majoritairement en bordure de prairies permanentes. Il n'est plus entretenu depuis de nombreuses années.

Les travaux principaux sur ce tronçon seront l'enlèvement des embâcles afin de favoriser l'écoulement, un allègement des cépées d'Aulnes, vieillissantes pour la plupart ou malades et un abattage sélectif des sujets menaçants. Ces abattages permettront également de retrouver un éclaircissement du lit mineur optimal.

Un débroussaillage des berges sera également réalisé ponctuellement afin de favoriser la croissance des jeunes sujets envahis par les ronces ou fougères. Ceci permettra, à long terme, de diversifier la ripisylve en termes d'essences.

Gestion « paysagère »

A l'intérieur de chaque tronçon, les travaux seront également exécutés de l'amont vers l'aval de sorte à récupérer les débris végétaux qui auraient pu échapper lors de l'exécution de ces derniers.

- **Tronçon S 5.1** : Du pont de la voie ferrée jusqu'au pont d'accès au Moulin de Gourdet

Commune concernée :

- Bussac-Forêt
- St Yzan de Soudiac

Objectifs :

- Restaurer l'écoulement
- Redynamiser la ripisylve
- Améliorer la qualité paysagère du site

Sur ce dernier tronçon, les efforts seront concentrés sur la remise en état « paysagère » du site. En effet, ce secteur, fréquenté par quelques promeneurs, a subi d'importantes altérations.

Ainsi, de nombreux embâcles sont présents sur le linéaire, mais également de nombreux déchets ménagers.

Le travail consistera donc à régler l'ensemble de ces dégradations du milieu, tout en favorisant également la ripisylve et une légère réouverture du milieu.

Cela permettra également de continuer la gestion déjà menée à l'aval de ce tronçon lors de la 1^{ère} tranche de restauration.



Photo 6 - tronçon S_5.1



Photo 7 - tronçon S_5.1